



Bien Sûr.

Bureau Technique Verbrugghen asbl www.btvcontrol.be

V. ref.: \_\_\_\_\_ N. Ref.: \_\_\_\_\_ Rapport N° 374/16.1125/03

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Remport des Arboretiers, 4600 Visé, Réc+entrescl.

PROPRIETAIRE: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

DEMANDEUR: Bâtiment et Maintenance

Adresse: \_\_\_\_\_

INSTALLATEUR: idm

Adresse: \_\_\_\_\_

TVA ou CI: \_\_\_\_\_

- BTW Antwerpen, BTW Brabant-Wallon, BTW Bruxelles, BTW Hainaut, BTW Liège, BTW Limburg, BTW Namur / Luxembourg, BTW Oost-Vlaanderen, BTW Vlaams-Brabant, BTW West-Vlaanderen

EAN: \_\_\_\_\_ Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n°: 74517686 Index: \_\_\_\_\_

DESCRIPTION GENERALE, CARACTERISTIQUES, RECHERCHE ET MESURES:

Date du contrôle: 25/12/2016 Type de contrôle: examen de conformité premier contrôle - visite de contrôle suivant:

RGIE art. 270 (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 412.2012) (RGPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle, Extension, Modification, Temporaire, Renforcement, Vente d'habitation; Type locaux: \_\_\_\_\_

Début travaux: Fondations avant/après 01.10.81 - Installation électrique avant/après 01.10.81 01.01.83 RGIE art. 86

Raccordement: Tension 20400 V Protection raccordement 25 A

Câble d'alimentation, tableau. princ.: 4 X 6 mm² Inter.gén.: type 1300MA/4CA

Type électrode de terre: boucle, barres, piquets, conducteur horizontal Schéma TT

Nombre de tableaux: 2; Nombre de circuits term.: 4+10; RA: 14 Ohm; RI tot: 20,5 MOhm

Facteurs d'influences externes: \_\_\_\_\_

DESCRIPTION: Voir schémas en Annexe

CONTROLES effectués: voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES: Néant.

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE Vu le: le responsable du distributeur nom: signature:

- CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 25/12/2017 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date. 2. L'installation n'est pas conforme. 3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le:

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: VOIR VERSO.

L'agent visiteur, pour Le Directeur,



Siège social: Rue Neerveld 109, boîte 6, B-1200 Bruxelles